

-/...

Au vu des coûts prohibitifs pratiqués par la SNCF et ceux-ci n'étant que partiellement couverts par les dotations de l'Etat, nous partageons votre analyse : la répartition des trains définie par l'Etat sur cet axe est ici d'un point de vue budgétaire n'est pas équitable. Les Régions ne sont cependant pas à l'origine de ce découpage et globalement entre ce qui est financé par la Région Languedoc-Roussillon sur le territoire des Régions limitrophes et ce que les Régions limitrophes financent sur notre territoire, cette répartition est peu ou prou équilibrée.

Sur les contrôles à bord des trains.

La Région finance la présence d'agents du service commercial train (contrôleurs) à bord de tous les services ferroviaires régionaux. Ceux-ci ont notamment pour mission de contrôler que les usagers disposent bien de titres de transport valides, de vendre les billets au tarif guichet pour les voyageurs montés dans des gares ou haltes où l'achat n'a pas été possible, ou encore d'assurer l'information et la sécurité des voyageurs.

Votre constat sur le manque de contrôles souligne les graves insuffisances de la SNCF en la matière. Le défaut de passage des contrôleurs a également été relevé sur le reste du réseau par d'autres usagers, associations d'usagers ou directement par mes services.

Nous avons récemment indiqué fermement à la SNCF qu'en cas de non-exécution de ces missions, la Région reverra le montant qu'elle verse au titre de l'accompagnement à bord si celui-ci n'est pas effectué correctement. Cette baisse de la qualité de service et la baisse des recettes dommageables pour l'équilibre du service public de transport sont en effet inacceptables.

Sur les questions de l'accompagnement comme sur l'ensemble de sa compétence en matière de transport ferroviaire la Région œuvre pour contraindre la SNCF à améliorer le service rendu aux habitants de la Région.

Vous remerciant de l'intérêt que votre association porte au transport régional, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente Déléguée, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général Adjoint
des Services.

Pascal PINET